

RAPPORT ANNUEL



2017



Union Mutualiste Retraite

Nos solutions mutualistes ont de l'avenir	4
Gouvernance – L'union fait la force	6
Le Conseil d'administration	6
La composition du Conseil d'administration et son évolution	6
Le mécanisme de désignation des délégués par les collèges à l'Assemblée générale jusqu'à l'élection du Président du Conseil d'administration	6
Les indemnités exceptionnelles et les avantages de toute nature des administrateurs	6
Les réunions du Conseil d'administration	7
Les comités statutaires	7
Les fonctions clés	7
A la rencontre des adhérents	7
La gouvernance de l'UMR	8
Chiffres clés – une organisation au service des adhérents	9
Focus métier : Conseiller relation adhérent	9
Faits marquants	10
Modifications réglementaires	10
Contexte économique et gestion des placements	10
Prélèvement à la source – dispositif reporté d'un an	10
Mise en place de la Gestion Electronique de Document et nouveau logiciel de gestion de la relation client	10
Nouvelle identité visuelle et nouveau site internet	11
Emprunt participatif	11
Entrée dans le Groupe VYV	11
Une union attachée aux valeurs mutualistes	12
La politique ESG	12
L'investissement dans le Fonds Novess	12
Le Fonds d'action sociale	12
Des frais de gestion parmi les plus bas du marché (régime Corem)	13
Focus Produits	13
Corem	13
Répartition des adhérents Corem au 31 décembre 2017	13
Portefeuille des placements financiers Corem	14
Analyse de la situation 2017	15
Evolution de la réglementation applicable aux régimes par points	15
Suivi de la couverture du régime selon les critères de l'ancienne réglementation	15
Corem Sérénité	15
Produits de branche 20 (actif général de l'UMR)	15
R1	15
R3	16
Corem co	16
Portefeuille des placements de l'Actif Général	16
Portefeuille R1	17
Provisionnement des régimes de branche 20 (R1, R3 et Corem co)	17
Evolution de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE)	17
Comptes sociaux	18
Bilan 2017	18
Compte de résultat 2017	20
Annexe	22
Liste des membres du Conseil d'administration	22

Entretien avec Eric Jeanneau, Président de l'UMR et Paul Le Bihan, Directeur Général de l'UMR



Eric Jeanneau, vous avez été élu président de l'UMR en 2017, dans quel état d'esprit abordez-vous votre mandat ?

Je l'aborde avec fierté, responsabilité et enthousiasme. Cotisant

au Corem depuis mon entrée dans la vie active, je suis très honoré d'avoir été élu pour défendre l'intérêt de tous les adhérents de notre Union de mutuelles. J'ai conscience de l'attente de tous les mutualistes qui nous ont confié leur épargne et qui souhaitent être assurés qu'ils pourront bénéficier d'un complément retraite jusqu'au terme de leur vie. La relation qui nous lie dans l'intérêt de tous a la particularité de s'inscrire dans le long terme, plusieurs dizaines d'années entre la phase de cotisation et la

phase de perception des rentes. C'est par essence une relation de confiance.

C'est également un défi enthousiasmant car j'ai la profonde conviction que l'épargne retraite est une solution d'avenir pour les actifs qui sont actuellement sur le marché du travail et qui bénéficieront de gains d'espérance de vie importants. La probabilité pour un homme de vivre au-delà de 90 ans est deux fois plus élevée pour la génération née en 1980 que pour la génération née en 1950. Parmi les femmes nées dans les années 1970, six sur dix vivront au-delà de cet âge. Leur proposer une solution qui leur permette de préparer leur retraite, de vivre pleinement le temps libéré, de se prémunir des risques financiers liés au grand âge en les mutualisant, c'est une nécessité à laquelle nous nous devons de répondre collectivement.

... les efforts réalisés ces dernières années étaient nécessaires...

Quel bilan tirez-vous de l'année 2017 ?

Dans la suite du travail mené par Alain Hernandez, mon prédécesseur, nous avons œuvré pour consolider nos fondamentaux dans un environnement économique toujours complexe.

Les taux d'intérêt sont restés à leurs plus bas niveaux historiques, ce qui nous contraint à provisionner davantage et rend plus difficile la recherche de placements à la fois sûrs et rentables. La taille de notre portefeuille, près de 9 milliards d'euros, nous permet cependant de largement diversifier nos placements. Nos adhérents bénéficient de placements dans les entreprises non cotées ou dans les infrastructures qui leurs seraient inaccessibles en tant qu'individu. L'étendue du portefeuille leur garantit une sécurité accrue. Enfin, grâce à notre politique d'investisseur socialement responsable, ils savent que leur argent

fait œuvre utile pour l'économie et la société. Nos rendements 2017, 3,92% sur Corem et 4,23% sur R1, témoignent de cette gestion efficace.

Nous avons également participé aux travaux du ministère de l'économie qui ont abouti à faire évoluer les règles de pilotage de nos engagements dans un esprit plus adapté aux régimes de retraite supplémentaire. Selon ce nouveau ratio de droit commun, le Corem est provisionné à 100,6 % au 31 décembre 2017. C'est l'aboutissement d'un long processus de convergence entamé en 2002 lorsque l'UMR a été créée. C'est à la fois la preuve que les efforts réalisés ces dernières années étaient nécessaires et qu'ils ont été payants

• Nos solutions mutualistes ont de l'avenir

2017 est aussi l'année de la création du groupe VyV dans lequel l'UMR est partie prenante ?

Le groupe VyV est né le 13 septembre 2017. L'UMR est membre fondateur de ce que l'on pourrait appeler le second cercle du groupe : VyV Coopération. Avec plus de 10 millions d'adhérents, le groupe VyV est le premier acteur de l'assurance santé et le

premier opérateur national de services de soins et d'accompagnement. Il a l'ambition d'intervenir sur l'ensemble de la protection sociale pour la rendre plus solidaire et plus résistante aux seules logiques de l'offre et de la demande. Nous lui apportons notre expertise en matière d'épargne et de retraite. Nos solutions mutualistes ont de l'avenir !



Paul Le Bihan, quels sont les autres points saillants que vous retenir de cet exercice 2017 ?

L'année a été riche et dense. En complément des bons chiffres en gestion d'actifs, le résultat net de l'UMR

progresses à nouveau en 2017 pour s'établir à 24,4 millions d'euros. L'UMR est une union de mutuelles, nous n'avons donc pas d'actionnaire à rémunérer. Ce résultat net reste en fonds propres et renforce ainsi notre structure et la protection des adhérents.

De nombreux projets concourant à l'amélioration du service aux adhérents ont été déployés, je citerai notamment

- Le nouvel outil de gestion de la relation adhérent et la gestion électronique des documents, qui

nous permettent de visualiser très rapidement l'historique des relations et l'ensemble des documents contractuels. Ces documents sont aussi disponibles sur l'espace adhérent.

- Un nouveau site internet institutionnel a été construit et mis en service, au-delà d'une nouvelle identité visuelle et d'une nouvelle ergonomie plus lisible, il propose une actualité régulière et des dossiers thématiques en matière de retraite.
- Complétés par une offre de contact direct : nos conseillers sont en capacité de répondre à nos adhérents par n'importe quel canal de communication, mail, courrier ou téléphone. Ils contactent aussi de manière régulière tout au long de leur contrat les adhérents qui le souhaitent pour leur faciliter la gestion de leur Corem et mieux préparer la retraite. C'est rassurant dans un environnement évolutif tel que la mise en œuvre du prélèvement à la source et la prochaine réforme des retraites.

... L'UMR dispose des outils et des atouts pour accompagner ses partenaires anciens et nouveaux...

Et en termes de perspectives 2018 ?

Les projets des pouvoirs publics visent à encourager les dispositifs de retraite supplémentaire en capitalisation en complément de notre socle par répartition, un des volets de la loi PACTE y sera

consacré. L'UMR dispose des outils et des atouts pour accompagner ses partenaires anciens et nouveaux dans la mise à disposition d'offres adaptées à leurs adhérents, tout en conseillant les adhérents du R1 et du Corem.

• Gouvernance - L'union fait la force

Le Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration et son évolution

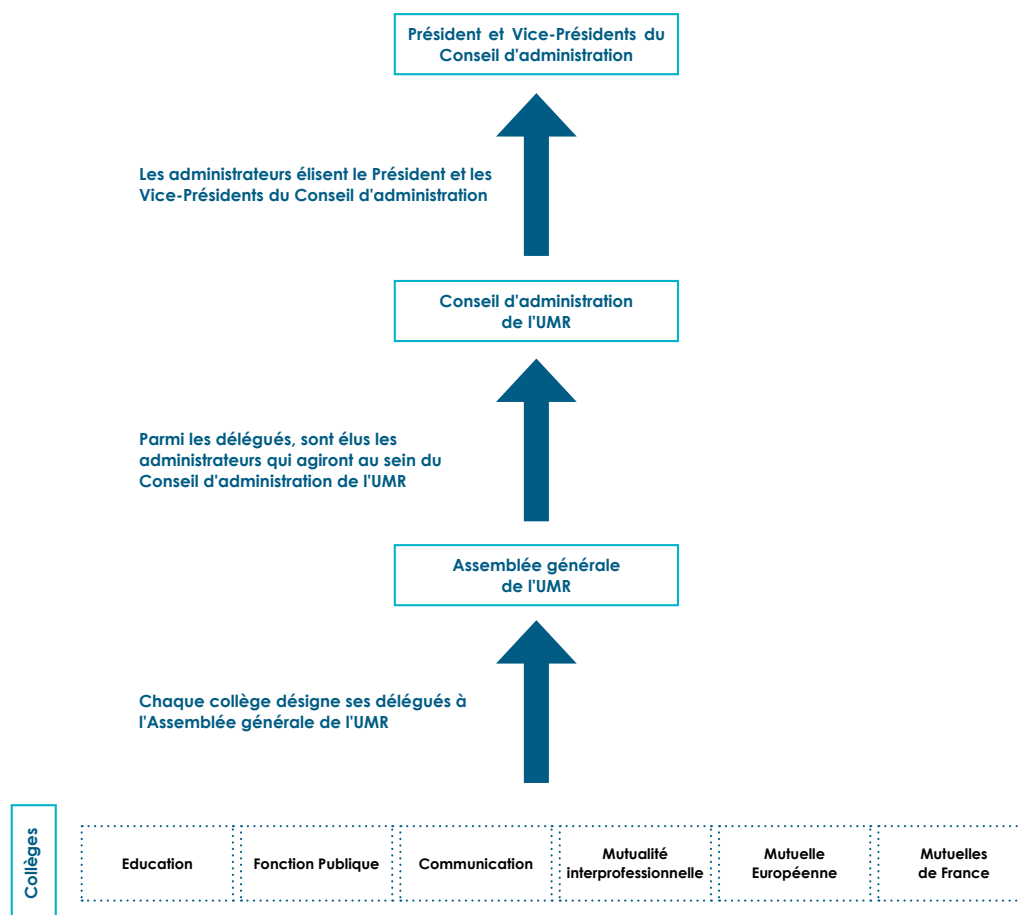
Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de l'Union Mutualiste Retraite est composé de 18 membres. Il reflète l'identité du sociétariat de l'UMR.

6 collèges y sont représentés :

- Le collège « Education » par 10 membres.
- Le collège « Fonction Publique » par 3 membres.
- Le collège « Communication » par 2 membres.
- Le collège « Mutualité Interprofessionnelle » par 1 membre. (non pourvu)
- Le collège « Mutualité Européenne » par 1 membre.
- Le collège « Mutuelles de France » par 1 membre.

Les membres du Conseil d'administration de l'UMR, dont la liste figure en annexe, sont élus parmi les délégués de l'Assemblée générale pour une durée de six ans. Le Conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les deux ans.

Le mécanisme de désignation des délégués par les collèges à l'Assemblée générale jusqu'à l'élection du Président du Conseil d'administration



Les indemnités exceptionnelles et les avantages de toute nature des administrateurs

Conformément à l'article L.114-26 du Code de la mutualité, l'Assemblée générale de l'Union Mutualiste Retraite, a décidé, lors de sa réunion ordinaire du 27 juin 2016, d'attribuer pour l'année 2017 au Président de l'Union, des indemnités exceptionnelles nettes correspondant au plafond de la Sécurité Sociale (39 732 € en 2017), en raison des attributions permanentes qui lui sont confiées. Pour autant, le Président en place a sollicité le versement de 75% de celles-ci (29 798,88 €). Pour l'exercice 2017 et pour l'ensemble des membres du Conseil, des frais ont été pris en charge pour un montant de 39 675 €.

Les réunions du Conseil d'administration

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois.

Parmi les thématiques abordées on trouve notamment les suivantes : préparation de l'AG – validation des différents rapports de l'année 2016, détermination des valeurs d'acquisition des points, politique de revalorisation des rentes, échanges sur la gouvernance, validation du rapport ORSA, projet de budget 2017 – validation des politiques dans le cadre de la réglementation « Solvabilité 2 ».

Le taux de participation s'est élevé à 64 %, en 2017.

Les comités statutaires

● Le Comité d'audit et des comptes

Ses missions comprennent notamment la gestion des risques et le contrôle interne, la revue du reporting financier, le suivi des missions d'audit interne et externe. Il est composé de 5 membres nommés pour 2 ans. Il s'est réuni 6 fois en 2017.

● Le Comité actif/passif

Il étudie les sujets qui relèvent du pilier 1 (exigences qualitatives) de Solvabilité 2. Les principaux thèmes relèvent du suivi des risques de marché et des risques de souscription. Il est composé d'au minimum 4 administrateurs et de 4 experts indépendants nommés pour 2 ans. Il s'est réuni 3 fois en 2017.

● Le Comité développement

Dans le contexte actuel, il procède à l'examen de l'état des relations avec les distributeurs, des actions de communication pro-active à destination des adhérents. Il est composé d'au moins 3 administrateurs nommés pour 2 ans, qui se réunissent a minima une fois par an.

Les fonctions clés

L'article L 211-12 du Code de la mutualité prévoit les **quatre fonctions clés** suivantes : la fonction gestion des risques, la fonction vérification de la conformité, la fonction audit interne et la fonction actuarielle.

Les fonctions clés ont été réparties de la façon suivante :

- **Madame Hélène QUEAU**, Directrice Risques et Contrôle interne, est responsable de la fonction « gestion des risques »
- **Madame Caroline SALAUN**, Responsable conformité, est responsable de la fonction « vérification de la conformité »
- **Monsieur Daniel FRUCHART**, est responsable de la fonction « audit interne »
- **Madame Hélène QUEAU**, Directrice Risques et Contrôle interne, est responsable de la fonction « actuarielle »

A la rencontre des adhérents

L'Assemblée générale regroupant les délégués des différentes mutuelles s'est réunie le 27 juin 2017

En préparation de l'Assemblée générale, l'UMR organise des réunions régionales auxquelles chaque mutualiste est invité.

Ces réunions annuelles permettent à l'UMR de mieux connaître les attentes de ses adhérents et de répondre en direct à leurs questions.

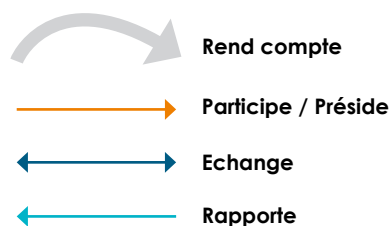
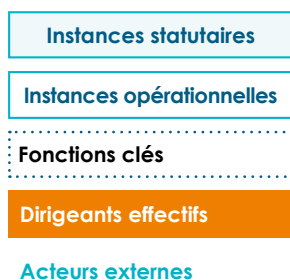
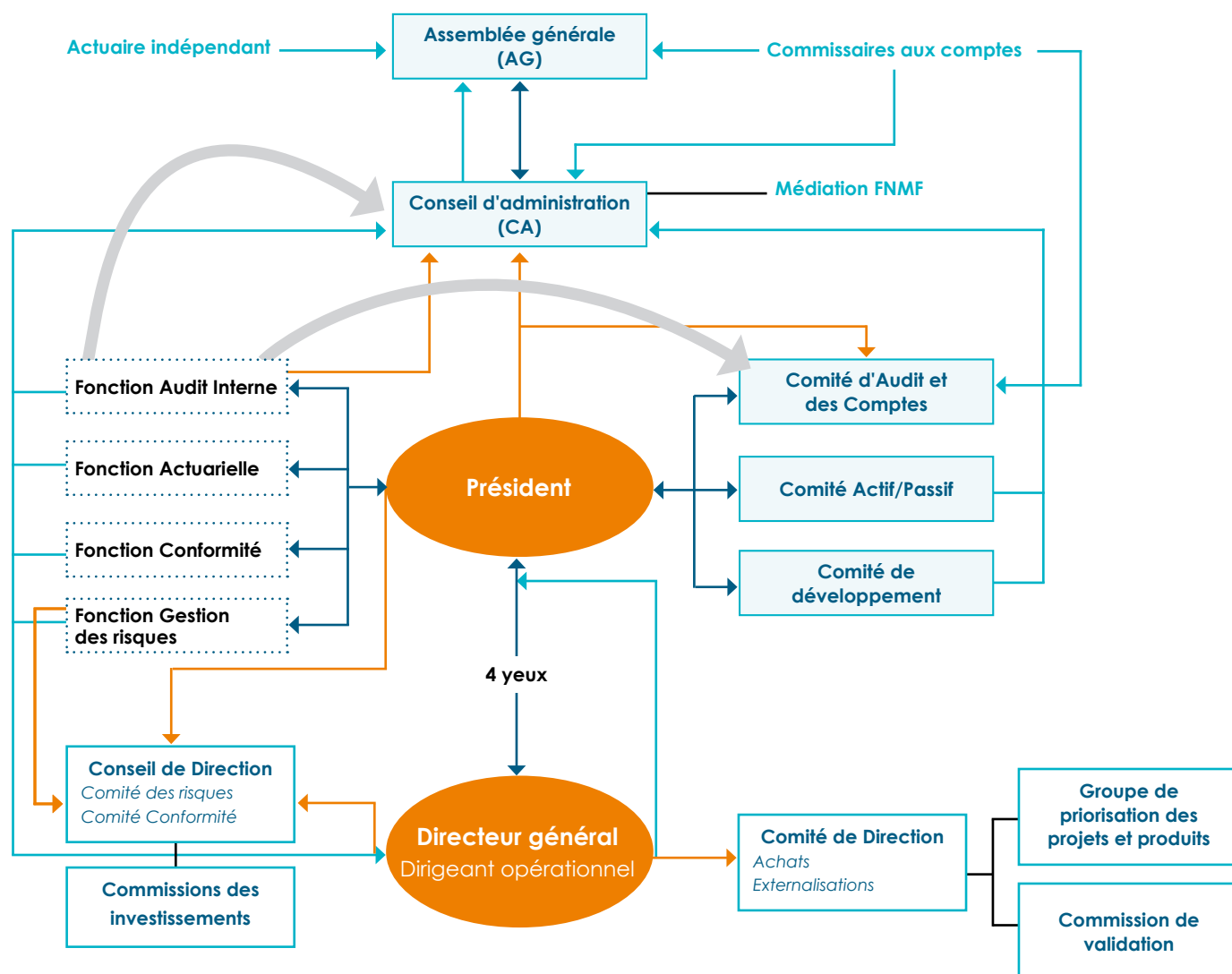
8 réunions régionales ont été organisées du 31 mai au 22 juin 2017.

Pour toucher un plus grand nombre d'adhérents, l'UMR propose également, depuis 2013, une vidéo d'information virtuelle diffusée sur l'espace personnel en ligne des adhérents. Les adhérents peuvent également poser leurs questions via leur messagerie en ligne.

Comme chaque année, l'UMR s'est adressée aux adhérents via deux envois de masse

- Le premier concerne la fiscalité et les relevés de droits (accompagné de la lettre d'information des adhérents « Dialogue » n°24), pour informer les adhérents des résultats de l'année écoulée et de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale (avril 2017).
- Le second concerne l'envoi des échéanciers 2018 accompagné de la lettre d'information des adhérents « Dialogue » n°25, pour informer les adhérents des principales décisions prises par leurs délégués, en leur nom, notamment en ce qui concerne les modalités de fonctionnement des compléments retraite et de la garantie décès (décembre 2017).

La gouvernance de l'UMR



• Chiffres clés

Une organisation au service des adhérents

Au 31 décembre 2017, l'UMR gère, pour le compte de
392 519 adhérents, les régimes de retraite Corem, R1, R3 et Corem co.

73 Collaborateurs



@ 70 896
Courriers/mails
reçus



234 469
actes saisis dans
l'outil informatique



41 369
Appels traités

9,1 Mds d'€uros d'actifs gérés par l'UMR

La quote-part des placements de l'UMR correspondant
aux engagements pris envers les adhérents est de 96 %*.

*Cette quote-part est définie par l'article R 212-10 du Code de la mutualité

Focus métier

Conseiller relation adhérent

Les conseillers relation adhérent ont pour mission principale d'être les interlocuteurs privilégiés des adhérents.

Ils les accompagnent à chaque étape de la vie du contrat et traitent les demandes de gestion du contrat de A à Z.

Ils s'assurent que les dossiers sont mis à jour et que les adhérents bénéficient de l'information qui leur est due.

Chacun a son rôle mais tous sont polyvalents et travaillent ensemble dans la même direction, celle de la satisfaction des adhérents.

• Faits marquants

Modifications réglementaires

La Loi du 09 décembre 2016 dite « Sapin 2 » a habilité le Gouvernement à prendre par voie d'ordonnance des mesures relatives à la retraite supplémentaire.

L'Ordonnance du 06 avril 2017 a ainsi créé les fonds de retraite professionnelle supplémentaire et a prévu, s'agissant des régimes de retraite supplémentaire en points (branche 26), le renforcement des règles de transparence envers les adhérents ainsi que la clarification de leurs règles de gestion.

Afin de garantir la pleine effectivité des dispositifs prévus par l'ordonnance, des décrets en ont précisé les modalités d'application dans le Code des assurances.

Pour harmoniser les règles entre les différents codes, le Décret du 26 décembre 2017 a transposé ces mesures dans le Code de la mutualité.

Aussi, depuis cette date, l'UMR qui bénéficiait d'un dispositif transitoire de calcul du provisionnement des régimes via le Décret 2002-331, se voit appliquer les dispositions de droit commun, le décret ayant été abrogé.

Le taux de couverture de droit commun Corem, issu de ces nouvelles règles, est égal à 100,6%.

Contexte économique et gestion des placements

Au 31 décembre 2017, l'UMR gère, pour le compte de ses adhérents, un patrimoine de 9,1Mds d'euros (actifs financiers au bilan comptable). 2017 a été une année très satisfaisante pour les placements de l'Union. Les rendements comptables 2017 des régimes sont de 3,92% sur Corem et 4,23% sur R1.

Sur les marchés financiers, l'année 2017 a été marquée par un début d'année source d'inquiétude lié au calendrier politique chargé puis dans un second temps par un sentiment positif vis-à-vis de la conjoncture économique mondiale, qui justifie peu à peu des politiques monétaires moins accommodantes.

En zone euro la reprise s'est renforcée et se généralise à l'ensemble des pays, ce qui alimente l'appréciation de l'euro. En revanche, la poursuite de la remontée très progressive de l'inflation « cœur » a été un frein à la hausse des taux longs ; l'environnement de taux bas perdure, l'Emprunt d'Etat Français 10 ans est à 0,78% fin 2017.

Aux Etats-Unis, la FED, banque centrale, est désormais engagée dans un processus de réduction de son bilan et une normalisation progressive de sa politique monétaire (3 hausses de taux en 2017) tandis que les signaux sur la croissance américaine restent bien orientés malgré la durée exceptionnelle de ce cycle.

Dans un environnement de taux bas, la gestion obligataire axée sur une surveillance fine des émetteurs, a permis de rentrer un total de 378 M€ d'obligations en 2017.

L'année boursière 2017 a été un bon cru ; plusieurs places boursières ont battu de nouveaux records, New York notamment. Sur un an, le Cac 40 gagne 9,26%. Le portefeuille d'actions européennes affiche un gain de 11,95% et le portefeuille d'actions internationales finit l'année en hausse de 6,75%.

Les investissements non cotés tels que les actions non cotées et les actifs d'infrastructure confirment leur solidité. Sur ces deux typologies d'actifs, l'UMR s'est engagée en 2017 à hauteur de 195 M€.

L'UMR continue de se positionner sur les marchés immobiliers les plus dynamiques, notamment des boutiques de pied d'immeubles dans les principales villes de France et des actifs de bureaux en France et en Allemagne. En 2017, l'UMR a acquis un actif de bureaux de 4 126m², situé à Courbevoie.

Prélèvement à la source – dispositif reporté d'un an

Le dispositif du prélèvement à la source vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'usager (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

La réforme prévue le 1er janvier 2018 est reportée d'un an suite à la publication de l'Ordonnance n° 2017- 1390 du 22 septembre 2017.

En pratique, en 2018, nous paierons l'impôt sur les revenus 2017 et en 2019, nous paierons l'impôt sur les revenus 2019.

Le taux du prélèvement applicable sur les revenus de 2019 sera calculé par les services fiscaux au second semestre 2018, à partir de la déclaration des revenus 2017. Ce taux sera indiqué sur l'avis d'imposition qui sera adressé durant l'été 2018.

Concrètement, la mensualité de l'impôt sur le revenu sera prélevée sur le salaire pour les actifs, la pension pour les retraités et la rente versée par l'UMR pour les allocataires COREM ou R1.

Mise en place de la Gestion Electronique de Document et nouveau logiciel de gestion de la relation client

Dans le cadre de la constitution du Service Relation Adhérent fin 2016, début 2017, un des chantiers relatifs aux outils concernait la mise en place d'un logiciel de gestion électronique de documents (GED) ainsi qu'un logiciel de gestion de la relation client (CRM).

Après plusieurs mois de travaux en ateliers, incluant des collaborateurs du service et permettant de définir les cahiers des charges ainsi que la gestion des flux automatisés, la mise en production a été réalisée avec succès mi-novembre 2017. Les conseillers relation adhérent se sont donc appropriés leur nouvel outil de travail, baptisé OPERA.

L'ensemble des demandes des adhérents de l'UMR, quel que soit le canal utilisé (courrier, mail, espace adhérent, téléphone), transite dorénavant par OPERA.

Nouvelle identité visuelle et nouveau site internet

Dans un environnement toujours en mouvement, l'UMR souhaite réaffirmer ses valeurs de proximité, de responsabilité, d'écoute et d'expertise retraite. Elle souhaite également offrir de nouveaux services pour faciliter les démarches.

Pour cela, l'UMR a décidé en 2017 de renouveler son identité visuelle et de mettre à disposition un tout nouveau site internet : www.umar-retraite.fr.



Union Mutualiste Retraite



Ce site plus aéré, plus ergonomique intègre un volet informatif dynamique concernant la retraite et sa préparation.



Emprunt participatif

En décembre 2002, l'UMR a souscrit un contrat de prêt participatif, destiné à figurer dans les éléments constitutifs de sa marge de solvabilité et à constituer son fonds de développement, afin de pallier l'absence de fonds propres depuis sa constitution. Cet emprunt avait été souscrit pour un montant total de 112,0 M€.

Lors de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1er janvier 2016, cet emprunt n'a pas été admis en couverture des fonds propres. Il a alors été décidé de proposer aux porteurs de rembourser cet emprunt, sous réserve d'exonération de la pénalité de remboursement.

Après avoir obtenu l'acceptation de l'ensemble des parties, 40% soit 44,8 M€ ont été remboursés au 31 décembre 2017. Le solde, lui, sera remboursé avant la fin du troisième trimestre 2018.

En parallèle, un nouvel emprunt, éligible à la couverture des fonds propres, sera proposé.

Entrée dans le Groupe VYV

Le Groupe VYV, né du regroupement des mutuelles du Groupe MGEN, Istya et Harmonie Mutuelle au sein d'une Union Mutualiste de Groupe (UMG) a été créé le 13 septembre 2017.

Outre l'UMG, l'ensemble comprend une Union de Groupe Mutualiste (UGM), VYV Coopération, à laquelle a adhéré l'UMR.

L'UGM a pour objet de faciliter et de développer, en les coordonnant, les activités de ses membres qui demeurent, pour chacun d'entre eux, directement responsables de la garantie de leurs engagements.



Courant 2017, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de l'UMR ont validé l'adhésion à l'UGM, se traduisant par le versement de 400 000€ au fonds d'établissement.

Le fonds d'établissement est destiné à doter l'UGM de ressources stables pour lui permettre de procéder aux investissements et opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet.

L'UMR dispose de 4 postes d'administrateurs la représentant au Conseil d'administration de l'UGM.

• Une union attachée aux valeurs mutualistes

La politique ESG

L'UMR a défini en 2014 une stratégie d'investisseur responsable dans une charte dite « ESG » qui intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements.

L'UMR offre ainsi plus de transparence, et une meilleure évaluation des différents risques extra-financiers pouvant impacter les entreprises, les États et les sociétés de gestion. L'analyse ESG fournit également une vision plus large sur les émetteurs, qui complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du Développement Durable, créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Ils offrent donc de meilleures perspectives de rendement à long terme.

Au 31 décembre 2017, le périmètre couvert par les analyses ESG est proche de 86% des encours. Également, l'UMR mesure l'empreinte carbone des deux principaux mandats obligataires et des fonds actions.

Les investissements responsables de l'UMR se matérialisent à travers les exemples concrets suivants en 2017 :

- développer les énergies renouvelables (centrales solaires, parcs éoliens, centrales biomasses) ;
- contribuer à la construction ou à la rénovation de résidences seniors ; une typologie en sous capacité pour nos aînés ;
- investir dans le capital du pionnier des fournisseurs d'électricité renouvelable, afin de soutenir sa croissance ;
- prêter à une foncière via une émission obligataire qui servira à financer ou refinancer des actifs de bureaux en cours de développement ou récemment livrés et bénéficiant d'une certification Haute Qualité Environnementale.



Source photos : RGreen Invest

Début 2018, l'UMR a signé les principes pour l'investissement responsable (PRI).

Conformément à l'article 173 de la loi sur la Transition énergétique et de son décret d'application, l'UMR recense ses pratiques d'investisseur responsable dans un rapport dédié (Rapport ESG) disponible sur le site Internet umr-retraite.fr.

L'investissement dans le Fonds Novess

Dernièrement, l'UMR s'est engagée à hauteur de 5 millions d'euros dans le fonds Novess. Ce nouveau fonds d'investissement soutient les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), secteur en pleine mutation et à fort potentiel de croissance.

A titre d'illustration, le fonds vient de réaliser un investissement dans la société MOULINOT, entreprise spécialisée dans la valorisation des déchets des restaurants, des hôtels, des marchés alimentaires et des cantines.

Les déchets sont transformés en biogaz ou en compost redistribué aux agriculteurs de la région (Prix de l'Innovation Sociétale 2017).

Le Fonds d'action sociale

Le complément retraite Corem dispose d'un fonds d'action sociale (FAS). Chaque versement des adhérents intègre un prélèvement de 0,05% destiné à alimenter ce fonds.

Il est destiné à accorder des prestations complémentaires aux prestations de retraite, aux adhérents qui se trouvent dans une situation matérielle et sociale difficile.

Une Commission décide de leur attribution en fonction de critères tels que les revenus, la situation familiale, l'état de santé.

Au titre de l'année 2017, 27 prestations ont été accordées contre 13 sur l'exercice 2016. Ces prestations correspondent à un montant total de 27,7 K€.

Les versements de l'année 2017 totalisent un montant de 37,6 K€ pour 52 prestations (y compris accords des années antérieures) contre 28,3 K€ pour 41 prestations en 2016.

Des frais de gestion parmi les plus bas du marché (régime Corem)

Des frais de gestion sont prélevés annuellement sur la provision technique spéciale conformément à l'article R.222-8 du Code de la mutualité, à hauteur de :

- 3,50% des cotisations encaissées,
- 0,30% du montant moyen de la provision technique spéciale du présent régime.

Des frais de gestion de 2% sont précomptés sur la rente brute ou sur le capital représentatif de la rente avant versement.

● Focus produits

Corem [Branche 26]

336 160 adhérents dont



151 692 cotisants "actifs"

52 034 cotisants "non actifs"

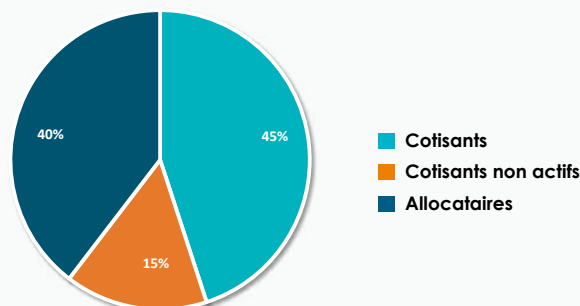
133 558 allocataires

151,7 M€ de cotisations

212,4 M€ de rentes servies

7 188,7 M€ de Provision Technique Spéciale

Répartition des adhérents Corem au 31 décembre 2017



L'âge moyen des adhérents Corem est de 61,8 ans :

- 54,4 ans pour les cotisants,
- 67,9 ans pour les allocataires.

Répartition de la cotisation annuelle moyenne par tranche d'âge

Tranche d'âge	2016	2017
Moins de 30 ans	344 €	340 €
De 30 à 39 ans	505 €	485 €
De 40 à 49 ans	668 €	657 €
De 50 à 59 ans	985 €	939 €
Plus de 60 ans	1 494 €	1 414 €

La cotisation annuelle moyenne des mutualistes reste stable : 877 € en 2016 et 865 € en 2017 (hors versements exceptionnels).

Ces chiffres confirment que l'épargne dédiée à la retraite suit l'évolution des revenus des adhérents.

La rente annuelle brute moyenne versée aux allocataires dans le cadre du régime Corem s'élève à 1 587 € en 2017.

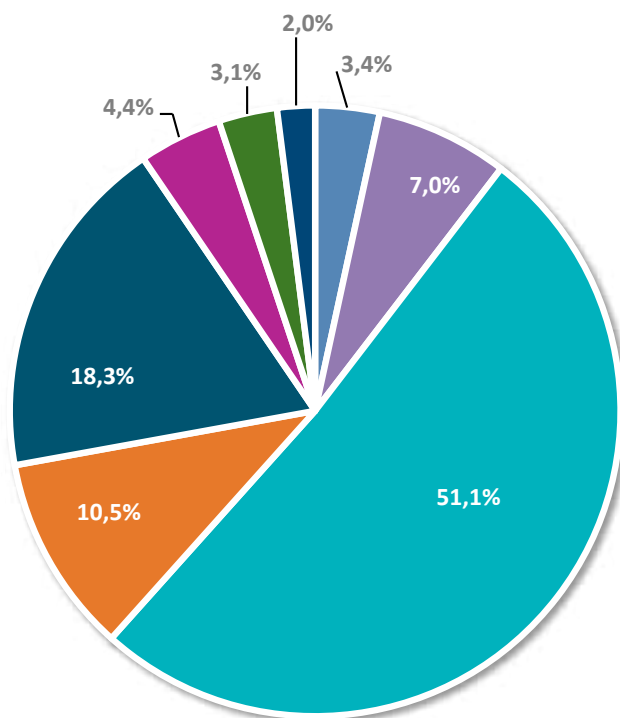


Portefeuille des placements financiers Corem

La valeur nette comptable s'élève à 7 094,6 M€* et la valeur de marché à 8 298,6 M€, soit une plus-value latente de 1 204,0 M€.

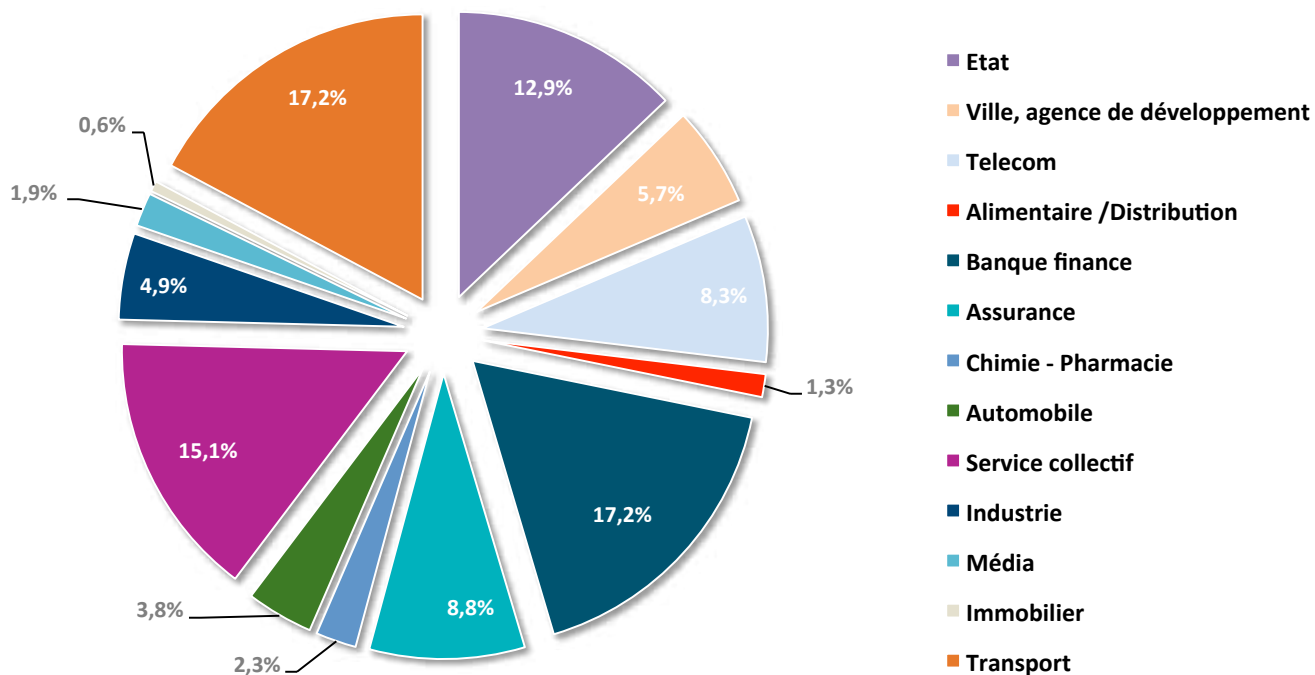
La répartition par classe d'actifs est la suivante

- Trésorerie
- Fonds obligataires
- Obligations
- Immobilier
- Actions
- Gestion alternative
- Investissements non cotés
- Infrastructure



* L'écart entre la valeur nette comptable et les provisions techniques s'explique principalement par la non prise en compte des coupons courus et du remboursement des majorations anciens combattants attendu.

La répartition du portefeuille obligataire par secteur est la suivante



Le taux de rendement du Corem est de 3,92% en 2017.

Analyse de la situation 2017

Evolution de la réglementation applicable aux régimes par points

Comme évoqué dans les « faits marquants », les règles de calcul du ratio de couverture ont évolué depuis le 31 décembre 2017. Ce taux de couverture, indicateur clé d'un régime par points, se calcule désormais comme étant le ratio entre :

- La Provision Technique Spéciale (PTS), augmentée des plus-values et des moins-values latentes nettes ;
- Et la Provision Mathématique Théorique (PMT), calculée selon une approche économique en actualisant les flux selon une courbe des taux et en utilisant les TG05

Selon cette approche, le taux de couverture du régime Corem s'élève à 100,6%.

Suivi de la couverture du régime selon les critères de l'ancienne réglementation

L'année 2017 est une année de transition entre une réglementation qui s'appuyait sur une approche comptable et une nouvelle réglementation plus économique.

Il est intéressant d'analyser également le ratio de couverture du régime Corem selon les critères de l'ancienne réglementation.

Ce ratio est calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 1,50%, en lissant linéairement le passage des tables TPG93 aux tables TG05, et en appréciant la PTS sans prise en compte des plus-values latentes. Il s'élève à 86,2%. Le Décret n°2002-331, désormais abrogé, prévoyait que le ratio de couverture soit au minimum à 90%.

Corem Sérénité

12 191 adhérents



895 305 € de cotisations encaissées

491 258 € de prestations versées

La garantie complémentaire Corem Sérénité a pour objet de garantir le paiement d'un capital en cas de décès de l'adhérent survenant en période de garantie.

L'adhésion à la garantie est ouverte aux adhérents des régimes R1 et/ou Corem qui ne bénéficient pas encore de leurs droits à rente.

Produits de branche 20 [actif général de l'UMR]

L'UMR gère 3 régimes qui relèvent de la branche 20. Les portefeuilles de ces régimes sont logés au sein de l'actif général de l'UMR.

R1

124 618 adhérents dont



19 087 cotisants "non actifs"

105 634 allocataires

86,3 M€ de rentes servies

Provision Mathématique 1 379,4 M€
d'engagements

Le régime R1 étant fermé aux nouvelles adhésions, il comprend au 31 décembre 2017 :

- 84,7% d'allocataires.
- 15,3% d'adhérents en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants « suspendus ».

L'âge moyen des adhérents R1 est ainsi de 78,2 ans en 2017.

La rente annuelle brute moyenne versée aux allocataires dans le cadre du régime R1 s'élève à 751 € en 2017.

La provision mathématique au 31 décembre 2017 tient compte du provisionnement des majorations légales jusqu'à présent payées par l'Etat (cf. « comptes sociaux »).

R3

1 956 adhérents dont



335 cotisants "non actifs"

1 621 allocataires

Provision Mathématique 43,7 M€
d'engagements

Fermé aux nouvelles adhésions depuis le 31 décembre 2004, le régime R3 est constitué :

- Des droits à rente acquis dans le cadre de contrats collectifs souscrits auprès de l'UMR à l'attention des fonctionnaires détachés ou mis à disposition (MAD) et des Responsables de l'Economie Sociale (RES).
- Des droits à rente dont bénéficient les adhérents qui, entre 1973 et 1986, ont opté pour le versement d'une allocation vieillesse annuelle en lieu et place du contrat Prestation Invalidité Décès (PID) de la MGEN.

Il comprend au 31 décembre 2017 :

- 82,9 % d'allocataires.
- 17,1% d'adhérents en attente de la liquidation de leurs droits ou cotisants « non actifs ».

COREM CO

2 303 adhérents dont :



2 275 cotisants "non actifs"

28 allocataires

Provision Mathématique 7,2 M€
d'engagements

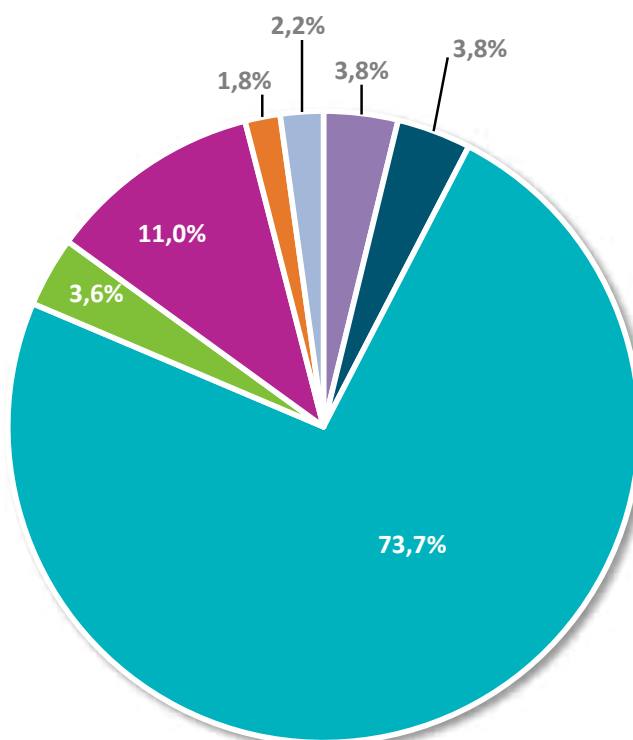
Corem co est un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies dit « article 83 », souscrit par une entreprise au profit de ses salariés dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire.

Portefeuille des placements de l'Actif Général

La valeur nette comptable s'élève à 1 858,3 M€ et la valeur de marché à 2 125,7 M€, soit une plus-value latente de 267,4 M€.

La répartition par type de placement est la suivante

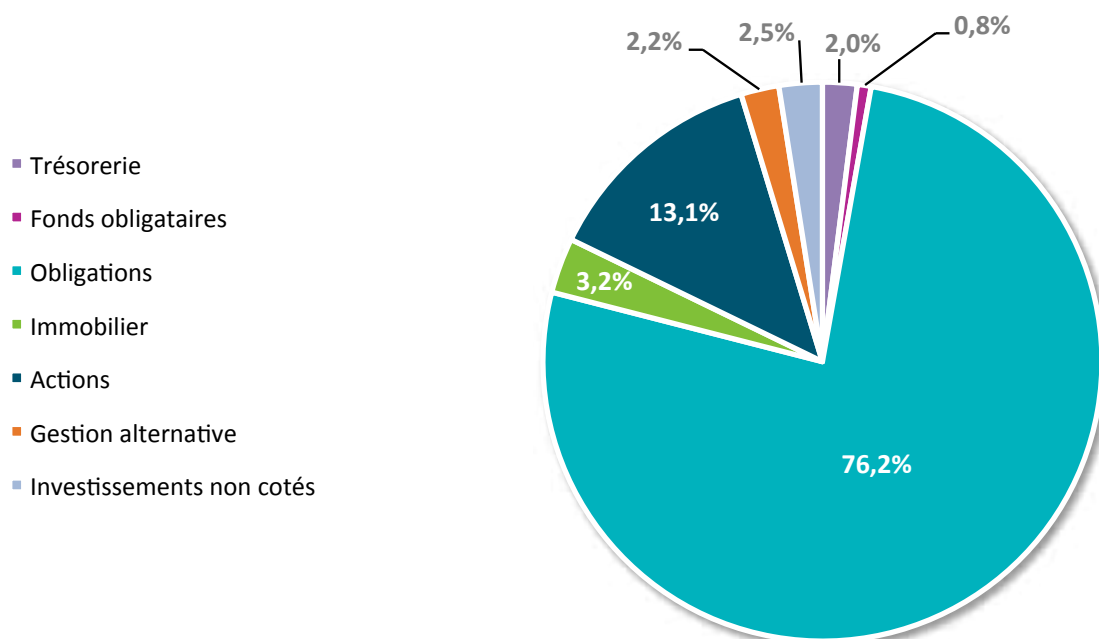
- Trésorerie
- Fonds obligataires
- Obligations
- Immobilier
- Actions
- Gestion alternative
- Investissements non cotés



Portefeuille R1

Le régime R1 est cantonné : les actifs et les passifs sont isolés au sein de l'actif général. La valeur nette comptable s'élève à 1 416,4 M€* et la valeur de marché à 1 637,1 M€, soit une plus-value latente de 220,6€.

La répartition par catégorie de placement est la suivante



* L'écart entre la valeur nette comptable et les provisions techniques s'explique principalement par la non-prise en compte des coupons courus et du remboursement des majorations anciens combattants attendu.

Le taux de rendement des actifs R1 est de 4,23% en 2017.

Provisionnement des régimes de branche 20 (R1, R3 et Corem Co)

Ces régimes de retraite relèvent désormais de la branche 20. Leur objet est de verser des rentes viagères dont le montant est garanti.

Les engagements de ces régimes sont intégralement couverts par des actifs financiers. Les provisions mathématiques sont calculées avec les taux techniques suivants :

- 0,20% pour le R1 (voir les précisions dans le paragraphe « comptes sociaux »),
- 0% pour le R3,
- 0,40% pour les droits acquis avant 2016 et 0,26% pour les droits acquis en 2016 pour le Corem Co.

Le régime R1 fait l'objet d'un cantonnement contractuel dans les comptes de l'UMR. Les modalités d'attribution des résultats techniques et financiers de ce régime sont précisées dans le règlement.

Evolution de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE)

Depuis le 1er janvier 2013 et la conversion en branche 20 du régime R3, les excédents techniques et financiers des régimes de branche 20 sont affectés à une Provision pour Participation aux Excédents (PPE).

Le tableau suivant montre l'évolution de la PPE entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017 (en M€)

En M€	Montant
PPE au 31/12/2016	102,1
Dotation 2017	0
Reprise de PPE pour revalorisation des rentes R1 de 2% au 01/01/2018	-26,4
PPE au 31/12/2017	75,7

Exceptionnellement, en raison de la baisse du taux technique et du provisionnement des majorations légales (voir « comptes sociaux »), aucune dotation à la PPE n'est faite en 2017.

Au total, la PPE s'élève à 75,7 M€ au 31/12/2017. Ce montant devra être servi aux adhérents, sous forme de revalorisation, dans un délai de huit ans conformément à la réglementation.

• Comptes sociaux

Les comptes arrêtés au 31/12/2017 présentent un total bilan de **9 133,7 M€** et un résultat après impôt sur les sociétés et participation des salariés de **24,4 M€**.

Ils ont été établis conformément au Code de la mutualité et aux dispositions du Règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié par le règlement ANC n°2016-12 du 12 décembre 2016 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Groupe VyV

L'UMR a adhéré à VyV Coopération, UGM du groupe VyV, au cours de 2017. A ce titre elle a versé un fonds d'établissement à hauteur de 400,0 K€, comptabilisé en charges exceptionnelles.

Décret 2017-1675 du 26 décembre 2017 (branche 26)

Comme évoqué dans la rubrique « Faits marquants », les règles de calcul du ratio de couverture ont évolué depuis le 31 décembre 2017.

Remboursement partiel anticipé de l'emprunt participatif

Comme évoqué dans la rubrique « Faits marquants », après avoir obtenu l'acceptation de l'ensemble des porteurs de l'emprunt, 40% soit 44,8 M€ ont été remboursés au 31/12/2017, le solde le sera avant le fin du troisième trimestre 2018.

Provision mathématique du régime R1

Sur le régime R1, certains allocataires bénéficient de majorations légales de droit commun, versées par l'UMR et dont une majeure partie était prise en charge par l'Etat. Le Décret 2017-1892 du 30 décembre 2017 entérine la fin du remboursement par l'Etat, tout en confirmant l'obligation pour les organismes de continuer à verser les montants en jeu. Il devient donc obligatoire de provisionner ces majorations dans la provision mathématique du régime. L'UMR a choisi de prendre en compte l'intégralité des majorations dès le 31 décembre 2017 (autre option : répartition linéaire sur au plus 6 années).

Par ailleurs, afin de sécuriser l'avenir du régime et de rééquilibrer les revalorisations à servir dans le futur, il a été décidé de baisser le taux technique de 0,35% à 0,20% pour 2017.

Bilan 2017

Bilan simplifié

(en M€)

ACTIF (en M€)	2017	2016
Actifs incorporels	0,4	0,4
Placements	8 676,0	8 624,9
Créances	15,2	11,3
Autres actifs	284,1	174,3
Comptes de régularisation Actif (liés aux placements)	158,0	174,8
TOTAL ACTIF	9 133,7	8 985,7
PASSIF (en M€)	2017	2016
Fonds Propres et Mutualistes	276,3	289,2
Passifs subordonnés	115,0	115,0
Provisions techniques	8 621,3	8 442,2
Provision pour participation aux excédents	75,7	102,1
Provision pour risques et charges	3,5	0,6
Autres dettes	14,2	12,5
Compte de régularisation Passif	27,7	24,1
TOTAL PASSIF	9 133,7	8 985,7

Placements

L'ensemble des actifs représentatifs des régimes et de l'actif général est passé de 8 624,9 M€ fin 2016 à 8 676,0 M€ fin 2017.

L'analyse ligne à ligne de l'ensemble des portefeuilles (risques d'émetteur, dépréciation éventuelle de fonds, analyse des valeurs économiques futures des actifs immobiliers,...) a conduit à la comptabilisation de provisions pour dépréciation complémentaires en 2017, à hauteur de :

- **Corem :** 13,5 M€

Des reprises de provision ont également été constatées, à hauteur de :

- **Corem :** 12,6 M€
- **R1 :** 60,7 M€ (reprise de provision sur titres BES cédés début 2017)
- **MS :** 0,1 M€

Fin 2017, des expertises ont été réalisées par la société Crédit Foncier sur les investissements immobiliers détenus en direct. Elles ont été utilisées à des fins de valorisation du portefeuille immobilier. Le résultat de ces expertises n'a pas conduit à la constatation de provision pour dépréciation à caractère durable sur les immeubles concernés.

Par ailleurs, Crédit Foncier a également réalisé l'expertise de la valeur des parts de SCI détenues par l'UMR.

Au cours de l'année 2017, l'UMR a acquis un immeuble à Courbevoie pour une valeur brute de 36,4 M€ (Black Pearl).

Créances

Le montant de 15,2 M€ est essentiellement constitué de :

- Demandes de remboursement des majorations légales et anciens combattants au titre de 2017 auprès de l'Etat pour 6,2 M€,
- Du montant de TVA à récupérer auprès de l'Etat pour 4,1 M€ (acquisition immeuble de Courbevoie),
- De la créance d'IS à récupérer auprès de l'Etat pour 2,2 M€ (acomptes trop versés),
- D'une indemnité de 1,3 M€ suite accord d'une franchise par l'ancien propriétaire à un locataire de l'immeuble Black Pearl.

Autres actifs

Ils sont composés à hauteur de 284,1 M€ de soldes débiteurs de banque et 0,4 M€ d'immobilisations d'exploitation (matériel et mobilier de bureau,...). Les soldes bancaires particulièrement importants correspondent, d'une part, au dénouement des opérations de prêt emprunt de titres pour lesquelles les réinvestissements ont eu lieu uniquement en début d'année 2018, d'autre part, à des remboursements d'obligations pour lesquels des réinvestissements plus avantageux que des comptes sur livret ou comptes à terme n'ont pas pu être trouvés avant la clôture.

Comptes de régularisation

Y figurent les intérêts et loyers acquis non échus à hauteur de 133,3 M€.

Fonds propres

L'évolution des fonds propres s'analyse comme suit (en M€) :

Au 31/12/2016	289,2 M€
Ajustement Rés pour Amort Emprunt	2,9 M€
Dot Réserve de capitalisation	4,6 M€
Remboursement anticipé emprunt participatif	- 44,8 M€
Au 31/12/2017 avant résultat net	251,9 M€
Résultat net 2017	24,4 M€
Fonds propres au 31/12/2017	276,3 M€

Provisions techniques

Elles ont été calculées au 31/12/2017, conformément aux règles stipulées pour chaque régime.

L'évolution est la suivante :

(en M€)	2017	2016
R1	1 379,4	1 382,5
Corem	7 188,7	7 002,3
Solidarité	2,3	2,3
R3	43,7	45,6
Prov Participation Excédents Générale (PPE)	11,0	11,0
PPE R1	64,7	91,2
Corem co	7,2	9,4
Total	8 697,0	8 544,3

La provision mathématique du régime R1 s'établit à 1 379,4 M€ contre 1 382,5 M€ fin 2016, suite à la prise en compte des majorations légales de droit commun et à la baisse du taux technique à hauteur de 0,20%. Les versements de prestations se sont élevés à 86,3 M€ sur 2017. Le rendement du régime pour 2017 est de 4,23%. Cette provision tient compte d'une revalorisation des rentes de 2%, correspondant à 26,4 M€, prélevés, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 31 mai 2017, en totalité sur la PPE spécifique du R1.

La PTS du régime Corem croît de 186,4 M€, après versement de 212,4 M€ de prestations. On observe un encaissement de 151,7 M€ de cotisations. Le rendement comptable des actifs atteint 3,92%.

Le régime R3 montre une provision mathématique en légère baisse de 1,9 M€. Corem co décroît également de 2,2 M€ suite à la fermeture du régime, à la résiliation des contrats et à un certain nombre de transferts collectifs ou individuels enregistré.

Suite aux calculs effectués, aucune participation aux bénéfices n'a été comptabilisée pour les PPE générale et spécifique au R1.

Aucune autre provision technique et notamment une éventuelle provision pour risque d'exigibilité n'était à comptabiliser au titre de 2017.

Autres dettes

Les dettes envers les établissements de crédit comprennent le solde créditeur des banques uniquement.

Par ailleurs, la C3S est comptabilisée à hauteur de 0,8 M€ au titre de 2017, payable en 2018.

Enfin en autres dettes figurent également les rétrocessions d'intermédiaires à hauteur de 0,9 M€, le montant d'URSSAF à payer au titre du mois de décembre pour 1,7 M€ ainsi que le montant de cotisation FNG provisionné et non encore appelé pour 2,1 M€.

Un solde sur l'acquisition de l'immeuble de Courbevoie reste à payer pour 1,1 M€.

Compte de résultat 2017

Compte de résultat simplifié

(en M€)	2017	2016
Cotisations	152,4	163,8
Produits financiers nets	341,7	334,2
Autres produits techniques	0,2	0,2
Charges de prestations	-307,2	-293,3
Variation Provisions techniques	-152,6	-164,9
Frais d'acquisition et d'administration	-6,3	-8,7
Autres charges techniques	-1,6	-1,8
Produits des placements transférés au compte non technique	-12,9	-13,4
RÉSULTAT TECHNIQUE	13,7	16,1
Produits des placements alloués du compte technique vie	12,9	13,4
Autres produits non techniques	2,3	5,6
Résultat exceptionnel	-3,3	-2,7
Impôts sur le résultat	-1,2	-8,9
RÉSULTAT NET	24,4	23,5

Cotisations

Le montant des cotisations 2017 se décompose de la manière suivante :

- **Corem :** 151,7 M€
- **FAS :** 0,1 M€
- **Corem Sérénité :** 0,6 M€ net de réassurance

Prestations

Le montant des prestations et frais afférents a augmenté de 13,9 M€ par rapport à 2016. Pour le régime Corem, on observe une augmentation des rentes versées de 11,4 M€, alors que pour le régime R1 l'évolution est à la baisse : -0,3 M€. Sur 2017 ont été enregistrés 2,3 M€ de transferts Corem co.

Résultat financier

Il passe de 334,2 M€ en 2016 à 341,7 M€ en 2017. Les taux de rendement comptable enregistrés sur chaque régime sont les suivants :

- **R1** **4,23%** contre 3,66% en 2016
- **Corem** **3,92%** contre 4,04% en 2016

Frais de gestion

Le montant total des frais de gestion réels de l'UMR au titre de 2017 est de 13,8 M€. Le budget autorisé par la Conseil d'administration était de 16,8 M€. Des économies ont donc été réalisées pour 3,0 M€.

Impôts sur le résultat

L'impôt à acquitter au titre de l'exercice 2017 est de 1,2 M€. Il est plus faible que celui constaté au titre de 2016 car il tient compte, d'une part de la charge déductible de provision technique R1 supplémentaire, et de reprises de provisions non imposables, les dotations antérieures n'étant pas déductibles d'autre part. Par ailleurs, un delta d'impôt de 0,1 M€ est comptabilisé en 2017 au titre de 2016.

Aucune participation des salariés n'est à comptabiliser au titre de 2017.

Analyse du résultat en M€

Le résultat de l'UMR s'analyse de la manière suivante :

Excédent de gestion régimes br 26 :	20,7 M€
Résultat technique Actif Général :	- 7,0 M€
Résultat non technique :	15,2 M€
Résultat exceptionnel :	- 0,4 M€
Dot Rés pour Amort Emprunt	- 2,9 M€
IS et Participation	- 1,2 M€

Résultat net 2017 **24,4 M€**

Le résultat non technique comprend notamment 12,9 M€ de produits de placements alloués du compte technique vie et 2,3 M€ de produits non techniques sur réserve de capitalisation.

Liste des membres du Conseil d'administration

BENOIT Jean-Paul (56 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

Président Mutualité Française PACA
Président Fédération des Mutuelles de France
Vice-Président FNMF
Vice-Président MFAS
Administrateur Solimut Mutuelle de France
Administrateur UMG Solimut
Administrateur Mutuelle d'Action Sociale 04/05
Administrateur AESIO UGM
Trésorier Pupilles de l'Enseignement Public 05

BONNEL Mylène (41 ans)

Administratrice UMR (Fin du mandat : 2020)

Vice-Présidente Comité Fédéral Régional Limousin
Administratrice Groupe VyV
Administratrice MGEN

BRUSSEAU Régine (68 ans)

Administratrice UMR (Fin du mandat : 2018)

Administratrice MFP Retraite
Déléguée à l'AG Harmonie Fonction Publique

CHAVOUET Dominique (66 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Vice-Président LMG
Administrateur LMG UNION

COUAILLIER Annick (65 ans)

Administratrice UMR (Fin du mandat : 2020)

Vice-Présidente MAIF
Administratrice SA Filia MAIF
Secrétaire Générale Fondation MAIF

COULOMBE Jacques (60 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)

Membre du CA MGEN 76
Membre du bureau Section MGEN 76
Administrateur APAJH 76
Président du club Entreprises IAE Université de Rouen
Administrateur MRE

DERIU Sergio (50 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

Administrateur MGEN Union
Administrateur MGEN
Administrateur MRE
Président du Comité d'audit MGEN

DORCHIES Stéphane (55 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2018)

Président MFP Nord
Vice-Président MRE
Administrateur CRESS Hauts de France
Membre du bureau CRESS Hauts de France
Président Comité d'audit UMR
Délégué régional MFP Nord/Pas-de-Calais
Membre du CESER des Hauts-de-France

DURAND Christine (55 ans)

Vice-Présidente UMR (Fin du mandat : 2022)

Présidente MRE
Administratrice APAJH 11
Administratrice VyV Coopération
Membre du bureau MFP 11

HERNANDEZ Alain (66 ans)

Vice-Président UMR (Fin du mandat : 2018)

Administrateur MRE

JEAN Jean-François (62 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Président MFP Retraite
Vice-Président MRE
Administrateur MGEFI
Administrateur VyV Coopération
Chargé de mission auprès du Président Casden-BP

JEANNEAU Eric (46 ans)

Président UMR (Fin du mandat : 2018)

2ème Vice-Président de l'Union Territoriale des Mutuelles de Vendée

Vice-président VyV Coopération

Administrateur FNMF

Administrateur MGEN

Administrateur EGAMO

JECHOUX Claude (65 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

Président CA Parnasse Garanties

Président Directeur Général Parnasse services

Vice-président CASDEN Banque Populaire

Vice-Président Conseil de surveillance du GAIA

Administrateur PARNASSE MAIF

Représentant permanent CASDEN Banque Populaire au CA de BMF

Représentant CASDEN Banque Populaire à la SCI Montorgueil-Bachauumont

Gérant d'Inter Promo

JOUGLA Jacqueline (68 ans)

Administratrice UMR (Fin du mandat : 2022)

Présidente LMG Services

Présidente SMS Ligne Claire

Administratrice LMG

Administratrice UTMIF

Administratrice du Réseau des centres de santé mutualistes

Administratrice Ligne claire

LAMARRE Frédérique (43 ans)

Administratrice UMR (Fin du mandat : 2022)

Présidente MFP 36

Administratrice MRE

Administratrice ADOSEN

Administratrice UT MFCVL

Administratrice CRESS Centre

Déléguée régionale MFP Centre

Administratrice VyV Coopération

MARTHOS Yves (67 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2020)

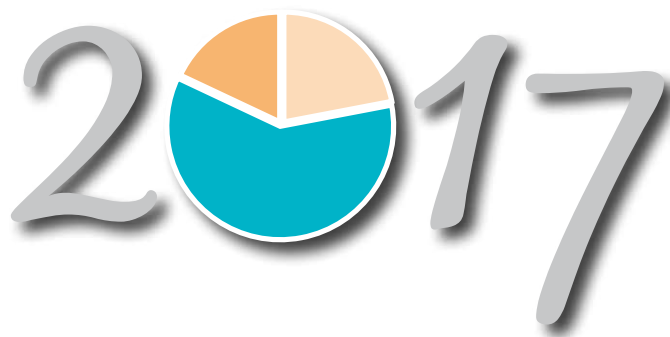
Administrateur MGEFI

Administrateur MASFIP

ROUQUETTE Romain (44 ans)

Administrateur UMR (Fin du mandat : 2022)

Membre du conseil de surveillance SAFM



Union Mutualiste Retraite

Union de Mutuelles et unions relevant du livre II du Code de la mutualité n° SIREN 442 294 856
12 rue de Cornulier - CS 73225 - 44032 Nantes cedex 1